

COMPTE RENDU DE SEANCE ET DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 30 JANVIER 2014**

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13
AFFICHAGE le 03 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze le trente janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Penne d'Agenais, convoqué le 22 janvier 2014, s'est réuni sous la présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Présidente de la CCPA, salle du conseil communautaire à Penne d'Agenais. Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut légitimement délibérer et la Présidente ouvre la séance.

PRESENTS : Mmes POUCHOU, DURFORT-VIEL, LAURENT, FOUGERAY et PIETREMENT
Mm. CALVET, CASSAGNE, DEVILLIERS, DORDE, LORENZON, PICCOLI,
SUREAU et VIELMOND.

EXCUSES : Mme LIFANTE
Mm. BIHOUEE, CAVAILLE, MARTIN, MERLY, MOURGUES et MULOT

ABSENTS : Mm. ANDRE et MASSOU,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAURENT

Étaient également présents : M. CRAYSSAC, Directeur Général des Services CCPA
Mme GAUDRY Géraldine, secrétaire générale CCPA

ORDRE DU JOUR

- D 2014 01** MAPA CCPA14-01 pour la construction de la MSP de St Sylvestre : information sur la décision d'attribution des lots
- D 2014 02** OFFICE DU TOURISME : convention d'objectif 2014
- D 2014 03** Ressources humaines : convention de mise à disposition de M. Pedro Romano auprès de l'IFAC Gascogne Guyenne
- D 2014 04** CNFPT : convention cadre de formation en partenariat financier
- D 2014 05** « Opération Le Lot et Garonne de Ferme en Ferme » demande de subvention 2014

Questions diverses

D 2014 01

MAPA CCPA14-01 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MSP DE ST SYLVESTRE : INFORMATION SUR LA DECISION D'ATTRIBUTION DES LOTS

Dans le cadre du projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Sylvestre-sur-Lot, Madame la Présidente donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre et expose les décisions d'attribution de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) pour chaque lot et les options, selon le tableau d'analyse des offres ci-dessous :

SYNTHESE DEFINITIVE SUR OFFRES DE BASE + OPTIONS RETENUES

| LOT | ENTREPRISE | Critère prix des offres pondération 40% | | | Critère technique des offres pondération 60% | | | | | | Note générale pondérée sur 20 |
|-----------------------|-------------------|---|---------|---------------------------|--|-------------------------|---------------------|----------------|---------|--------------------------------|-------------------------------|
| | | Offres | Note/40 | Note critère prix pondéré | Moyens Humains sur 10 | Fiches matériaux sur 30 | Méthodologie sur 10 | Déchets sur 10 | Note/60 | Note critère technique pondéré | |
| 01 - GROS ŒUVRE | SARL DUS | 124 769,83 | 40,0 | 8,0 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 20,00 |
| 02 - CHARPENTE COUV | COMPARIN Constr | 44 392,00 | 35,6 | 7,1 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 19,11 |
| 03 - ETANCHEITE | SMAC | 38 551,77 | 39,5 | 7,9 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 19,89 |
| 04 - MENUISERIE ALU * | S.M.L. | 83 597,74 | 40,0 | 8,0 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 20,00 |
| 05 - MENUISERIE BOIS | MARTINEZ | 23 753,00 | 40,0 | 8,0 | 5 | 30 | 5 | 10 | 50,0 | 10,0 | 18,00 |
| 06 - PLATRERIE PLAF | MAINVIELLE | 63 904,21 | 39,5 | 7,9 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 19,90 |
| 07 - ELECTRICITE ** | ELECTROMONTAGE | 69 096,61 | 38,6 | 7,7 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 19,72 |
| 08 - PLOMBERIE | FONTANIE | 114 950,00 | 40,0 | 8,0 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 20,00 |
| 09 - CHAPES | ENPS Chape Fluide | 9 990,00 | 40,0 | 8,0 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 20,00 |
| 10 - SOLS COLLES | PLASTIC DECOR | 26 147,00 | 38,6 | 7,7 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 19,73 |
| 11 - PEINTURES | BELOTTI | 20 386,88 | 30,2 | 6,0 | 10 | 30 | 10 | 10 | 60,0 | 12,0 | 18,04 |
| 12 - FACADES | DA SILVA et Fils | 10 360,00 | 40,0 | 8,0 | 10 | 30 | 5 | 5 | 50,0 | 10,0 | 18,00 |
| TOTAL HT | | 629 899,04 | | | | | | | | | |

*** Options retenues pour l'entreprise SML :**

Option 01 : Sas d'entrée 7 188,64 € HT
 Option 03 : Occultation par films 2 956,00 € HT

**** Option retenue pour l'entreprise ELECTROMONTAGE :**

Option 04 : Lustrerie LED 3 448,90 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire accepte les choix de la commission MAPA tel que présentés dans le tableau ci-dessus

D 2014 02

OFFICE DU TOURISME : CONVENTION D'OBJECTIF 2014

Madame la Présidente informe qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'objectif avec l'Office de Tourisme du canton de Penne d'Agenais pour l'année 2014. Elle donne lecture d'un modèle de convention dans laquelle il est précisé à l'article 5 que la CCPA versera une subvention de 33 000 € pour l'année 2014 et que cette subvention pourra être augmentée de 6 000 € au vu des résultats produits par l'Office du Tourisme lors d'un bilan intermédiaire prévu fin octobre 2014.

Elle propose de renouveler le soutien de 1 500 € permettant le recrutement d'un personnel saisonnier pour améliorer l'accueil des touristes durant la période estivale ainsi que le financement de l'abonnement au générateur du site penne-tourisme.com pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 pour 1 191,97 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- **ACCEPTE** de passer, avec l'Office du Tourisme Intercommunal Pennois, la convention d'objectif présentée, pour l'année 2014,
- **DECIDE** de modifier la-dite convention en y intégrant le soutien de 1 500 € pour le recrutement d'un personnel saisonnier pour améliorer l'accueil des touristes en période estivale, ainsi que le financement de l'abonnement annuel au générateur du site penne-tourisme.com
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au budget général 2014, section de fonctionnement, articles 6574 et 6188
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D 2014-03

RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE M. PÉDRO ROMANO AUPRÈS DE L'IFAC GASCOGNE GUYENNE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, la délibération du 23 décembre 2013 confiant la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs sans Hébergement de la CCPA à l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil Gascogne Guyenne (IFAC Gascogne Guyenne) à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, il est prévu la mise à disposition par la Communauté de Communes de Penne d'Agenais, d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 50 % de son temps complet.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant les besoins de l'activité de l'ACMH ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec l'IFAC Gascogne Guyenne une convention, précisant « les conditions de mise à disposition de l'agent intéressé et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, les conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de son activité ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 50 % de son temps complet,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes pièces administratives et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D 2014-04

CNFPT : CONVENTION CADRE DE FORMATION EN PARTENARIAT FINANCIER

Madame la Présidente présente la proposition de convention-cadre pour les formations particulières différentes de celles prévues par le programme de formation du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Cette convention a pour objet de régler les conditions financières entre l'établissement public et le CNFPT. A chaque demande de formation spécifique, un devis valant bon de commande sera établi par le CNFPT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire :

- Accepte la signature de la convention-cadre de formation avec le CNFPT dont modèle annexé à la présente délibération
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention-cadre ainsi que toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire section de fonctionnement

D 2014-05

« OPÉRATION LE LOT ET GARONNE DE FERME EN FERME » DEMANDE DE SUBVENTION 2014

Madame la Présidente expose la demande de subvention de 1 000 € reçue du la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne pour l'organisation de l'opération « Le Lot-et-Garonne de Ferme en Ferme » 2014.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 1 voix Pour, 12 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Communautaire donne un avis défavorable à la demande de la Chambre d'Agriculture.

Questions diverses :

Sans objet

Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 21 h 15
La présente séance comprend les délibérations N° **D 2014 01 à D 2014 05**

La Présidente

Marie-Thérèse POUCHOU